



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 6 mars 2023 à 19 h 01 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Pierre Lamoureux est absent.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2023
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023
- 4 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Dépôt – rapport annuel – application du règlement de gestion contractuelle
 - 4.2 Dépôt - liste des contrats de plus de 25 000 \$
 - 4.3 Journée internationale des femmes
 - 4.4 Motion de remerciement - Audrey Bogemans
- 5 FINANCES
 - 5.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – février 2023
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Adoption – rapport annuel d'activités de l'an 5 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 7.2 Appui - Interrupteurs de courant sur véhicules électriques et hybrides: uniformisation des normes
 - 7.3 Embauche – pompier volontaire
 - 7.4 Autorisation de signatures – entente intermunicipale d'entraide pour le sauvetage nautique
- 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Autorisation - Projet Desjardins
- 9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
 - 9.1 Autorisation – Journée Cycliste du Lac Champlain
 - 9.2 Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de L'UNESCO
 - 9.3 Dépôt - rapport annuel 2022 - bibliothèque
- 10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 Dépôt - Plan d'intervention en infrastructures routières locales
- 11 RÉGLEMENTATION



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 11.1 Adoption – 2e projet règlement 322-2009-31 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes
- 11.2 Adoption – règlement 456-2018-2 – amendant le règlement sur les dérogations mineures 456-2018
- 11.3 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 491-2023 sur la prévention en matière de sécurité incendie
- 11.4 Adoption - règlement 490-2023 sur l'utilisation de pesticide
- 11.5 Adoption – règlement 467-2019 (2023) établissant les tarifs municipaux
- 12 AFFAIRES NOUVELLES
- 13 COMPTES DU MOIS
 - 13.1 Déboursés du mois de février 2023
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Raymond Paquette, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 01.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 12785-03-06 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2023

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2023.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 12786-03-06 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

- 4.1 Dépôt – rapport annuel – application du règlement de gestion contractuelle

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel pour l'année 2022 portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle déposé par le directeur général greffier-trésorier et déclare en avoir reçu copie.

- 4.2 Dépôt - liste des contrats de plus de 25 000 \$

ATTENDU que stipulé à l'article 961,4 (2°) du code municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense totalisant plus de 25 000 \$ pour un même fournisseur doit être déposée au conseil ;

La directeur général, Monsieur Lukas Bouthillier, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même cocontractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (2022), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



totale de plus de 25 000\$. Le conseil prend acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense totalisant plus de 25 000 \$ déposé par le directeur général greffier-trésorier et déclare en avoir reçu copie.

Cette liste est publiée sur le site internet de la Municipalité.

12787-03-06 4.3 Journée internationale des femmes

CONSIDÉRANT que le 8 mars 2023 est la journée internationale des femmes ;

Il est proposé Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'APPUYER la journée internationale des femmes ;

DE SOULIGNER les réalisations sociales, économiques, culturelles et politiques des femmes et des filles dans la Municipalité de Venise-en-Québec.

12788-03-06 4.4 Motion de remerciement - Audrey Bogemans

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour l'aménagement des espaces de jeux sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la réponse positive de Madame Audrey Bogemans, députée d'Iberville ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER Mme Audrey Bogemans pour l'aide financière octroyée pour la revitalisation des espaces de jeux sur le territoire de la Municipalité.

5 FINANCES

5.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Conformément à l'article 176.1 du Code Municipal, le trésorier dépose le rapport financier consolidé pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

Le conseil municipal de Venise-en-Québec prend acte du dépôt par le greffier-trésorier du rapport financier 2022 consolidé.

Conformément à l'article 176.2 du Code Municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier.

Le maire présente les faits saillants du rapport financier comme suit :

- Revenus de fonctionnement 5 093 384 \$;
- Dépenses de 5 134 841 \$;
- Remboursement de la dette de 443 925 \$;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- Surplus de fonctionnements de l'exercice 173 925 \$.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – février 2023

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 28 février 2023.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12789-03-06 7.1 Adoption – rapport annuel d'activités de l'an 5 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 5, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec ont pris connaissance dudit rapport ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport annuel d'activités de l'An 5, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

- 12790-03-06 7.2 Appui - Interrupteurs de courant sur véhicules électriques et hybrides: uniformisation des normes

CONSIDÉRANT que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, mentionne les difficultés rencontrées par les pompiers lors des manœuvres de désincarcération impliquant des véhicules électriques et des véhicules hybrides, étant donné le fait que les interrupteurs de courant sont situés à divers endroits et sont identifiés de diverses façons, selon les constructeurs, ce qui occasionne parfois des délais avant de commencer la désincarcération ;

CONSIDÉRANT que dans l'industrie de la construction automobile, il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides ;

CONSIDÉRANT qu'en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a pas été localisé et fermé ;

CONSIDÉRANT que les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accélérer au cours des prochaines années ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

DE DEMANDER à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger ;

DE SOUTENIR la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville dans sa démarche.

12791-03-06 7.3 Embauche – pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de Venise-en-Québec intervient sur le territoire par des pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre une force de frappe suffisante le plus souvent possible, il est requis d'augmenter le bassin de pompiers ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du SSI de Venise-en-Québec à l'égard d'une candidature.

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Cédric Surprenant à titre de pompier volontaire selon la politique salariale en vigueur.

12792-03-06 7.4 Autorisation de signatures – entente intermunicipale d'entraide pour le sauvetage nautique



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec et la Municipalité de Saint-Armand désirent apporter leur aide en cas de sauvetage nautique par embarcation dans le but de secourir les personnes en détresse, dans les délais les plus court possible ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la signature d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale pour le sauvetage nautique ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

12793-03-06 8.1 Autorisation - Projet Desjardins

CONSIDÉRANT le projet de Desjardins Une hypothèque, un arbre ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité participe activement dans ce projet ;

CONSIDÉRANT le projet complémentaire de Desjardins de créer des espaces urbains immersifs ayant la vocation de faire rayonner le programme "Une hypothèque, un arbre" dans les communautés de type aménagements ludoéducatifs ;

CONSIDÉRANT qu'ils mettront également de l'avant les impacts environnementaux positifs liés au projet ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le projet complémentaire de Desjardins de créer des espaces urbains immersifs ayant la vocation de faire rayonner le programme "Une hypothèque, un arbre" dans les communautés de type aménagements ludoéducatifs au parc Robert-Aumont.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12794-03-06 9.1 Autorisation – Journée Cycliste du Lac Champlain

CONSIDÉRANT la journée cycliste du 17 juin 2023 organisé par le Circuit Cycliste du Lac Champlain ;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification a eu lieu pour le parcours proposé.

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'utilisation du réseau routier de la Municipalité selon le tracé déposé.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



DE NOMMER Sylvain Girard comme personne ressource afin de collaborer avec le responsable de la logistique du circuit ;

DE DEMANDER à la CCLACC d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sureté du Québec.

12795-03-06 9.2 Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de L'UNESCO

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux ;

CONSIDÉRANT que l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire ;

CONSIDÉRANT que les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'ADHÉRER, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge ;
- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques ;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- soutenir la tradition orale ;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales ;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



9.3 Dépôt - rapport annuel 2022 - bibliothèque

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel de la bibliothèque pour l'année 2022 ainsi que les prévisions budgétaires 2023 déposés par le directeur général greffier-trésorier et déclare en avoir reçu copie.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Dépôt - Plan d'intervention en infrastructures routières locales

Le conseil prend acte du dépôt du plan d'intervention en infrastructures routières locales portant sur les routes locales 1 et 2 déposé par le directeur général greffier-trésorier et déclare en avoir reçu copie.

11 RÉGLEMENTATION

12796-03-06 11.1 Adoption – 2e projet règlement 322-2009-31 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que de l'hébergement touristique avec possibilité de repas pour les usagers est offert au 108, Venise Ouest (Les P'tits lofts du lac) ;

CONSIDÉRANT que cette propriété est située au cœur de Venise-en-Québec sur une artère ayant achalandage et un aspect commercial ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite favoriser les commerces de nature récréotouristique aux abords du lac Champlain ;

CONSIDÉRANT que la propriété du 108, Venise Ouest est adjacente à la zone Cm-57, dans laquelle les services touristiques d'hébergement et de restauration sont autorisés ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le 2e projet de règlement 322-2009-31 amendant le règlement de zonage n° 322-2009.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



12797-03-06 11.2 Adoption – règlement 456-2018-2 – amendant le règlement sur les dérogations mineures 456-2018

CONSIDÉRANT que le règlement sur les dérogations mineures n° 456-2018 a été adopté en 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été modifiée à l'article 145.2 concernant les dispositions relatives aux dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit se conformer à cette loi ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 9 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours ouvrables avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 456-2018-2.

11.3 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 491-2023 sur la prévention en matière de sécurité incendie

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 491-2023.

12798-03-06 11.4 Adoption - règlement 490-2023 sur l'utilisation de pesticide

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec souhaite réglementer sur l'utilisation des pesticides sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que les pesticides sont des produits nocifs et qu'il importe, d'une part, de prendre les mesures nécessaires afin de limiter leur usage et, d'autre part, lorsqu'il est essentiel de les utiliser, qu'ils le soient dans le respect de la santé et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), la Municipalité a compétence en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 6 février 2023 ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 490-2023.

12799-03-06 11.5 Adoption – règlement 467-2019 (2023) établissant les tarifs municipaux

CONSIDÉRANT que le règlement 467-2019 établissant les tarifs municipaux a été adopté le 10 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement provincial sur les conditions et restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités (RLRQ, c. F-2.1, r. 0.2) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchants la tarification de biens, services et activités dans un seul et unique règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été fait et le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 6 février 2023 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 467-2019 (2023).

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

12800-03-06 13.1 Déboursés du mois de février 2023

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de février 2023, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 406 557,27 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



14 PÉRIODE DE QUESTIONS

12801-03-06 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 21.

Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier, CPA
Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-
Trésorier,
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ANNEXE 1

MUNICIPALITE DE VENISE-EN-QUEBEC LISTE DES PAIEMENTS DU 28-01-2023 AU 24-02-2023			
FOURNISSEURS CHEQUES	DATE	MONTANT	DESCRIPTION
CROIS ROUGE CANADIENNE	31-01-2023	384.60 \$	PROTECTION CIVIL-CONTRIBUTION 2023
LES ÉLECTRICIENS PHÉNIX	31-01-2023	147.00 \$	SSI-ANTENNE H-VILLE
ST-PIERRE ET TREMBLAY EXC.	31-01-2023	15 887.65 \$	URB-PARC DE LA CULTURE PLUVIAL
GOYETTE VÉRONIQUE	31-01-2023	72.50 \$	LOISIR-REMB ACT.SPORTIVE
SHELLEX GROUPE CONSEIL	31-01-2023	15 147.96 \$	URB-INFRASTR. TROTTOIR ROUTE227/23E RUE
TÉTREAUPT PIERRE-GILLES	30-01-2023	136.18 \$	VOIRIE-BEARING VENTRAC
TARTE MARYSE	02-02-2023	510.00 \$	CULTURE-SOIRÉE CULTURELLE
L'A.P.A.M	10-02-2023	690.00 \$	SSI-COTISATION ANNUEL 2023
ARP SERVICES TECHNIQUES INC.	10-02-2023	379.62 \$	EGOUT- BOUES
LUMIFAB	10-02-2023	895.63 \$	PARC-ENSEIGNES HALTES OUEST-EST
MINISTÈRE DES FINANCES	10-02-2023	259.00 \$	VOIRIE-PERMIS AUTOBUS
MUNICIPALITÉ DE NOYAN	10-02-2023	3 247.71 \$	ESSI-ENTRAIDE 2022
ST-JEAN CAROLE	10-02-2023	1 217.40 \$	LOISIRS-COURS DE DANCE
CADIEUX SOPHIE	24-02-2023	2 720.00 \$	LOISIRS-COURS DE YOGA
CLUB RIVERAIN VTT	24-02-2023	1 500.00 \$	LOISIRS-AIDE FINANCIERE
GARAGE S. BELHUMEUR	24-02-2023	2 546.92 \$	VOIRIE-AUTOBUS
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	24-02-2023	769.38 \$	BIBLIO-LIVRES
MARTECH INC.	24-02-2023	2 033.34 \$	VOIRIE- SIGN PANNEAU. VIT
MASSEY-VANIER SCHOLARSHIP	24-02-2023	200.00 \$	COLLATION DES GRADES 2023
MOTO SPORT G&L	24-02-2023	42.24 \$	SSI-ENTRETIEN POMPE
S.I.T.E	24-02-2023	129 944.00 \$	TOURISME-BUDGET 2023
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QC.	24-02-2023	11 355.89 \$	VOIRIE-SSI-ADM/IMMATRICULATION 2023
MATIN GUY	15-02-2023	300.00 \$	CULTURE-SOIRÉE CULTURELLE
ASSOCIATION DES CHEFS INCENDIE QC.	24-02-2023	678.36 \$	COTISATION ANNUEL 20223-2 MEMBRES
BÉRIAUPT MAXIME	24-02-2023	425.00 \$	LOISIRS-COURS DE TAI-CHI
LES ÉLECTRICIENS PHÉNIX INC.	24-02-2023	209.75 \$	ADM-H-VILLE ENTRETIEN
EMCO CORPORATION	24-02-2023	104.49 \$	GAL D'ART-BRIE-CLAPPET
GIRARD SYLVAIN	24-02-2023	114.83 \$	LOISIRS-REMB SPORT
GOYETTE VÉRONIQUE	24-02-2023	100.00 \$	LOISIRS-REMB SPORTIF 2023
LACHANCE CLAUDINE	24-02-2023	100.00 \$	LOISIRS-REMB SPORTIF 2023
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	24-02-2023	1 421.06 \$	SSI-LICENCE RADIO/VENISE-ST-SÉBASTIEN
RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTRÉGIE	24-02-2023	3 887.30 \$	BIBLIO-ADHÉSION TRIMESTRIEL-F.OPÉRATION
		197 427.81 \$	
PAIEMENTS			
AMILIA	31-01-2023	288.77 \$	LOISIRS-FRAIS DE TRANSACTIONS EN LIGNE
ADMQ	31-01-2023	373.67 \$	ADM-FORMATION GESTIONNAIRE MUN.
BOUTHILLIER LUKAS	31-01-2023	104.59 \$	ADM-SAAQ
CAUCA	31-01-2023	2 500.00 \$	SSI-COMMUNICATION 911
PRODUITS NETTAYANTS PRONET INC.	09-02-2023	146.96 \$	ADM-PRODUITS MÉNAGER
ADGMQ	10-02-2023	436.91 \$	ADM-JOURNÉE LÉGISLATIVE
BERNIER PAUL	10-02-2023	35.00 \$	URB-CCU JANVIER
BORDO LANA	10-02-2023	848.64 \$	ADM-CONCIERGE
BOUTHILLIER LUKAS	10-02-2023	973.47 \$	REMB. ADMA ANN 2023
BENEVA	10-02-2023	2 993.68 \$	COTISATION ASS-COLLECTIVE
CASHMAN ANNE	10-02-2023	35.00 \$	URB-CCU JANVIER
CHOINIÈRE & MORIN INC.	10-02-2023	28 743.75 \$	VOIRIE-DÉNEIGEMENT 2E VERSEMENT
COMBEQ	10-02-2023	735.84 \$	URB-CONGRES 2023
CONSTRUCTION DANY BOUCHER	10-02-2023	2 752.96 \$	VOIRIE-DÉNEIGEMENT 2E VERSEMENT
COURTEMANCHE-LAPIERRE L.	10-02-2023	35.00 \$	URB-CCU JANVIER
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	15-02-2023	4 196.58 \$	PARC-ENTRETIEN MÉNAGER
EUROFINS	10-02-2023	1 058.35 \$	AQUE-EG/TEST D'EAU
G.E.S.T.I.M.	10-02-2023	546.13 \$	URB-HONORAIRES D'INSPECTION
L'HOMME ET FILS ENR.	15-02-2023	1 375.27 \$	VOIRIE-SSI--PARCS-
HYDRO-QUÉBEC	15-02-2023	2 548.65 \$	LUMINAIRES
IHR-INFORMATIQUE	10-02-2023	390.92 \$	ADM-PROG/CASERNE/VPN
JAGUAR MÉDIA	10-02-2023	373.67 \$	ADM-AFFICHAGE DE POSTE
MARCHÉ VENISE	15-02-2023	152.70 \$	ADM-VOIRIE-SSI
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	10-02-2023	1 105.00 \$	ADM-ACHAT DE BACS-DÉCEMBRE
NETTOYEUR MARTIN INC.	10-02-2023	273.72 \$	ADM- ENTRETIEN TAPIS/H-V-C.CULTUREL
PAPETERIE COWANVILLE	10-02-2023	82.15 \$	ADM-FOURNITURES DE BUREAU
UNI-SELECT CANADA INC.	10-02-2023	58.50 \$	SSI-VOIRIE/ENTRETIEN VÉHICULES-ÉQUIP
PITNEYBOWES	15-02-2023	3 676.42 \$	ADM-RECHARGE POSTALE/CONTRAT LOC.
POMPEX INC	15-02-2023	5 031.15 \$	EGT-RÉPARATION PP7
PRODUITS NETTOYANTS PRONET INC.	09-02-2023	146.96 \$	ADM-PRODUITS MÉNAGER
SANIBERT	10-02-2023	124.17 \$	PARC-SENTIER-TOILETTE
SUPER SOIR	15-02-2023	1 799.93 \$	VOIRIE-SSI
TÉLUS	15-02-2023	0.11 \$	CELLULAIRES-CRÉDIT D'AVANCE
LES VÉHICULES OFFROAD 227	10-02-2023	65.51 \$	VOIRIE-ARGO-VENTRAC ENTRETIEN
DESJARDINS	02-02-2023	150.00 \$	ADM-FRAIS DE BANQUE
PROANIMA	02-02-2023	1 390.52 \$	URB-SERVICE ANIMALIER
SERVICE DE CARTES DESJARDINS.	15-02-2023	5 871.73 \$	ADM-VOIRIE-SSI
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	24-02-2023	4 277.07 \$	URB-SSI/HON PROF.
BÉLANGER SAUVÉ	24-02-2023	6 615.49 \$	URB-RÈGLEMENT CONTRÔLE INTÉRIEURE
BOUTHILLIER LUKAS	24-02-2023	431.52 \$	ADM-REMBOURSEMENT DÉPLACEMENT
CARDIO CHOC	24-02-2023	114.98 \$	SPR-CERTIFICATION DES MODULES
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX INC.	24-02-2023	1 749.86 \$	VOIRIE-RÉPARATION LUMINAIRES
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	24-02-2023	2 398.69 \$	AQU-COMPTEUR 2"
ENVIRO 5 INC.	24-02-2023	3 799.92 \$	EGOUT-NETTOYAGE DE STATION PPS
FABRIK ART	24-02-2023	166.72 \$	AUTO COLLANT VOITURES
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	24-02-2023	1 672.04 \$	ADM-FORMATION-OFFRE D'EMPLOI
G.E.S.T.I.M. INC.	24-02-2023	1 092.27 \$	URB-HONORAIRES D'INSPECTION
ICI MÉDIA INC.	24-02-2023	436.91 \$	ADM-AVIS PUBLIC OFFRE D'EMPLOI
ICI MÉDIA INC.	24-02-2023	837.02 \$	ADM-AVIS PUBLIC ARTICLE 72
JLD-LAGUE	24-02-2023	28.18 \$	VOIRIE-ENT. ÉQUIPEMENT
LAPLANTE DAVID	24-02-2023	827.82 \$	ADM-SSI/VARS
LAPLANTE DAVID	24-02-2023	1 724.63 \$	ADM-ACHAT DE LAPTOP
NETTOYEUR MARTIN INC.	24-02-2023	547.44 \$	ADM-C.CULTUREL
PAPETERIE COWANVILLE	24-02-2023	334.35 \$	ADM-FOURNITURES DE BUREAU
UNI-SELECT CANADA INC.	24-02-2023	51.43 \$	VOIRIE-F-150 ANTIGEL
POMPEX INC	24-02-2023	1 128.65 \$	ÉGOU-RÉPARATION PP7
PURLOLATOR INC.	24-02-2023	13.97 \$	ADM-RECEPTION COMPTEUR
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	24-02-2023	979.80 \$	ADM-HONORAIRES SERVICES COMPTABLES
SÉCURITÉ LUC LÉVESQUE INC.	24-02-2023	319.07 \$	ADM-PANNEAU INCENDIE C. CULTUREL
TETRA TECH QJ INC.	24-02-2023	7 372.61 \$	EGOU-HONORAIRES INTER-ÉTANGS
THIBAUT & ASSOCIÉS INC.	24-02-2023	1 006.03 \$	SSI-INSPECTION TEST APPAREILS RESP.
UNIFORMES BEAUDIN	24-02-2023	1 106.28 \$	VOIRIE-VÊTEMENTS/SSI-SOULIER
LES VÉHICULES OFFROAD 227	24-02-2023	132.21 \$	SSI-ACC BATEAU
VOX AVOCATS INC.	24-02-2023	987.25 \$	ADM-HONORAIRES COURS MUNICIPALE
		111 574.59 \$	
SALAIRES 28-01-2023/24-01-2023		96 916.19 \$	
FRAIS S. MENSUEL		638.68 \$	
		406 557.27 \$	